

## Activités proposées

Activités physiques  
Activités centrées autour de l'activation  
des fonctions amnésiques  
Activités ergonomiques  
Activités ludiques  
Activités de resocialisation  
Participations aux activités de la vie  
quotidienne  
Entretiens individuels et  
Groupes de paroles pour les personnes  
accueillies  
Soins esthétiques  
Massages, relaxation  
Musicothérapie  
Activités intergénérationnelles  
Activités de jardinage



## ACCUEIL DE JOUR

### « ROBERT SCHUMAN »

42 chemin des Lentillères  
Appartement 47/Rez-de-chaussée

21000 - DIJON



**Un lieu d'accueil pour les personnes  
et un moment de répit pour les proches**

Siège social :

26 bd Alexandre 1er de Yougoslavie  
21000 DIJON



☎ 03.80.73.92.52  
☎ 03.80.73.92.33

[etablissements@fedosad.fr](mailto:etablissements@fedosad.fr)

## L'Accueil de Jour «Robert SCHUMAN»

Les personnes accueillies sont le plus souvent adressées par un professionnel de la santé ou du secteur social mais les familles peuvent nous contacter directement.

Le nombre de journées est déterminé par la personne, ses proches et le responsable de la structure, en fonction des possibilités d'accueil et des places disponibles.

C'est un moment de répit pour les proches.

Il permet de prévenir la perte d'autonomie dans le cadre d'activités notamment liées à la vie quotidienne. Il s'inscrit dans un projet individuel de soutien à domicile et si besoin, prépare progressivement la personne à une entrée dans un établissement.

Le déjeuner est pris en commun sur place. Si les personnes doivent prendre des médicaments, ils doivent être fournis avec la prescription.

Les personnes sont accueillies par deux professionnels aides médico-psychologique.

Elles sont invitées à participer aux activités d'animation proposées. Elles peuvent également rencontrer la psychologue de la structure lors d'entretiens individuels ou des groupes de paroles.

## Profil des personnes accueillies

- Personnes âgées de plus de soixante ans (sauf dérogation d'âge de la part du Conseil Général),
- Personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés diagnostiqués, vivant à leur domicile ou dans une structure d'hébergement,
- Personnes ayant conservé une autonomie pour s'alimenter, et des capacités physiques pour les déplacements,
- Personnes dont les troubles du comportement sont stabilisés afin de permettre une meilleure intégration au sein d'un groupe.

Pour tout renseignement s'adresser au

Secrétariat des Etablissements

 03.80.73.92.52  03.80.73.92.33

Responsable de la structure

06.30.55.51.49

[etablissements@fedosad.fr](mailto:etablissements@fedosad.fr)

Les forfaits hébergement et dépendance sont validés par le Conseil Général et révisables annuellement.

Le transport est assuré par un chauffeur et un accompagnateur pour les personnes âgées du Grand Dijon.

Il est possible de faire une demande d'A.P.A (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) au Conseil Général qui couvrira tout ou partie du coût de la prestation. L'allocation versée tiendra compte des revenus et du degré de dépendance (GIR).

L'accueil de jour est ouvert  
De 10 à 18 heures en semaine  
Les samedis, dimanches et jours fériés  
De 10 à 17 heures